

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 14 novembre 2013

Date de convocation : 2013

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17 Présents : 17 Procurations :

L'an deux mille treize, le 14 novembre à 22 heures le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Pierre SAUBATTE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET,

ABSENTS :

EXCUSES :

PROCURATIONS :

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Lecture du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013: *adopté à l'unanimité*

M. le Maire demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : coupes de bois 2014 et diagnostic archéologie préventive.

1- Zac de la Bastide : modification du dossier de réalisation : *adopté à l'unanimité*

Le contrat de réalisation de la Zac arrive à expiration le 30 mars 2014. Même si la commercialisation est très avancée, il reste à vendre

- le lot A destinée à la partie commerciale de la ZAC,
- le lot B qui doit recevoir un petit collectif,
- le lot D où doivent être réalisées des maisons individuelles en bande.

Aussi est-il décidé de proroger, comme le prévoit l'article 5 de contrat de concession, d'une année le délai de réalisation de la ZAC et de créer deux lots de maison individuelle sur le lot D en lieu et place des maisons individuelles en bande.

L'assemblée déplore que des particuliers aient investi dans la construction de maisons individuelles destinées à une location onéreuse.

2 - Bornage propriété Bernet : *adopté à l'unanimité*

Pour réaliser le cheminement piéton le long de la RD 35 entre l'école et l'espace Pétrique-Tambourré, il est décidé d'acquérir 2 m² à titre gratuit, appartenant à M. Bernet-Urieta, situés dans l'angle de sa propriété cadastrée AC 337. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune ainsi que la reconstruction du mur de clôture.

3- Syndicat eau et assainissement : désignation de délégués : *adopté à l'unanimité*

Suite à la fusion des syndicats d'eau et d'assainissement du Pays de Nay qui sera effective au 1^{er} janvier 2014, l'assemblée a désigné Patrick Moura et Michel Aurignac comme délégués titulaires et Yves Monguilhet et Fabien Bérard comme suppléants.

Les postes de suppléants avaient cependant été proposés à Laurent Aubuchou et Marc Canton.

4- Contrat territorial du Pays de Nay : *adopté à l'unanimité*

Après avoir rappelé que le Département des Pyrénées Atlantiques était entré dans la phase de mise en œuvre de sa nouvelle politique de développement territorial, le programme d'investissement de 2013 à 2014 est validé. Aussi le Maire est autorisé à signer ce contrat qui représente pour Asson des subventions à hauteur de 252 410 €.

5- Décision modificative n° 3 : *adopté à l'unanimité*

Des virements de crédit sont nécessaires pour un montant total de 10 600 € (remboursement des cautions des locataires et travaux en régie).

6- Remboursement Groupama : *adopté à l'unanimité*

L'assurance communale a remboursé 352,82 € suite aux dommages électriques sur le matériel informatique de l'école du Pont Latapie.

7- Contrat d'assurance groupe : *adopté à l'unanimité*

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et la SOFCAP (Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel) comme courtier gestionnaire, pour la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du régime général de la sécurité sociale.

L'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2014.

8- Coupes de bois 2014 : *adopté à l'unanimité*

Une quinzaine de coupes de bois pour 2014 sont envisagées dans le secteur de la Bathorbe, au prix de vente de 150 € le lot, en indivision avec Arthez d'Asson.

9- Diagnostic archéologie préventive : *adopté à l'unanimité*

L'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives doit intervenir préalablement à l'exécution des travaux projetés sur la propriété Pétrique-Tambourré. Aussi le Maire est autorisé à signer la convention avec l'INRAP fixant les modalités d'intervention.

Questions diverses:

néant

La séance est levée à 22 h 50